

Les contractuels de l'enseignement public ou « la gestion de la précarité »

Fady Noun*

Selon les chiffres de l'année 2016-2017 du Centre pédagogique pour la recherche et le développement, le nombre total des enseignants dans le secteur public est de 43.500, pour 328.171 élèves. Toutefois, environ la moitié d'entre eux, soit 21.500, sont des enseignants contractuels, sachant qu'ils le sont à temps partiel et non à temps plein.

A l'origine de ce phénomène complexe, il y a la guerre et le cloisonnement des régions, qui a favorisé la multiplication des embauches de professeurs sur des bases contractuelles. C'est au point que, dans les années 90, les contractuels

représentaient presque 90 % des effectifs enseignants dans le secteur public, précise une source académique à l'Université libanaise.

Aujourd'hui, ce déséquilibre a été résorbé, mais n'a pas disparu. De ce fait, les contractuels de l'enseignement public manifestent régulièrement pour obtenir d'être cadrés, et la précarité de leur situation est potentiellement génératrice d'instabilité sociale.

« Qui dit contractuels dit instabilité, confie un membre responsable de la ligue des enseignants du primaire. Sait-on, par exemple, que le contractuel n'est payé qu'une fois par an ? Sait-on qu'il est payé sur la base des heures effectives qu'il a enseignées, et que les jours de congé officiels ne sont pas comptabilisés ? Et enfin, sait-on que les contractuels ne sont pas inscrits à la Caisse de sécurité sociale et ni des indemnités de transport, ni de fin de service ? »

Ce qui complique les choses, c'est aussi l'inégalité au niveau de l'emploi, avec des contractuels qui n'assurent que 4 heures d'enseignement par semaine, alors même que d'autres en assurent vingt.

« Enfin, ajoute la source citée, une injustice supplémentaire a été faite aux contractuels quand le concours pour le recrutement de nouveaux

enseignants a été ouvert à tous en 2008, alors que les contractuels avaient demandé qu'il leur soit exclusivement réservé, comme cela avait été le cas en 2004. En tout état de cause, certains

enseignants passent toute leur carrière professionnelle dans la précarité ».

« L'embauche dans tout le secteur public, y compris celui de l'enseignement, n'est qu'une vaste entreprise de gestion de la précarité », assure une source responsable à l'Université libanaise qui a requis l'anonymat.

La répartition des enseignants sur les 1257 écoles publiques du Liban en est un bon exemple, avec des pléthores et des pénuries selon les régions.

Il est évident que cet état des choses se répercute sur la paix sociale. Or, avec la politique de compression des dépenses exigée par les donateurs de la conférence CEDRE, cette situation pourrait encore se complexifier, surtout avec la décision d'arrêter toute nouvelle embauche dans le secteur public.

Comment le ministère de l'Éducation va-t-il combler les postes des enseignants qui, chaque année, partent à la retraite ? Il n'y a pas encore de réponse claire à ce défi. Selon la source de la ligue de l'enseignement primaire citée, ce sont les enseignants actuels, cadrés ou contractuels, qui vont provisoirement assumer un surcroît

d'heures d'enseignement, « ce qui n'est pas une mauvaise chose ».

Mais selon une source responsable au ministère de l'Éducation nationale qui a requis l'anonymat, cette approche n'est valable que sur le court terme. Sur le long terme, pour remédier à la précarité de la situation des contractuels, une étude de faisabilité est en cours au ministère de la Santé pour inscrire à la CNSS les 1,8 millions de Libanais qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale. Parallèlement, l'organisation de sessions de formation pour la professionnalisation du métier d'enseignant, avec en perspective un nouveau concours, est également envisagée.

* Écrivain, journaliste à L'Orient-Le Jour



© Illustration par Mona Abi Wardé